

# **Communiqués de presse de la FSU ...**

## **Complémentaire santé des personnels de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports : la MGEN seule référencée !**

La FSU se félicite du choix fait par le ministère de désigner la seule MGEN dans la procédure de référencement des organismes complémentaires sur le champ de l'éducation, de la culture et de la jeunesse et sports. Ce choix de la MGEN, l'opérateur historique que s'étaient donné les personnels est celui de la solidarité et de la poursuite du travail social engagé depuis de longues années. C'est aussi le choix d'une mutuelle professionnelle appuyée sur les réalités des métiers de l'éducation. Cette décision est conforme au souhait exprimé fermement et unitairement par les organisations syndicales et au premier chef la FSU, organisation majoritaire, qui en lien avec leur mutuelle, se sont mobilisés en ce sens.

En refusant aux « prédateurs » de l'assurance privée d'entrer par la grande porte au ministère de l'éducation nationale\*, le ministère reconnaît l'importance des valeurs de solidarité dans la société et particulièrement dans des secteurs qui doivent les porter auprès des enfants, des élèves, des jeunes. Il reconnaît aussi la qualité des prestations, les efforts faits dans la recherche et la prévention, l'aide apportée aux personnels en difficulté financière, professionnelle, familiale.

Pour la FSU, le référencement terminé, il reste beaucoup à faire afin d'améliorer la protection sociale des fonctionnaires : d'abord en menant la bataille générale avec l'ensemble des salariés pour contrer les régressions de la couverture obligatoire, ensuite en exigeant dans la Fonction publique l'amélioration des droits statutaires et l'augmentation de la subvention, aujourd'hui dérisoire (à peine une dizaine d'euros par an par agent !).

En effet, la situation des mutuelles est aujourd'hui périlleuse. La taxation (particulièrement injustifiée pour la MGEN qui redistribue 98% de ses ressources en prestations) plombe les finances de la mutuelle. La baisse des recrutements est également un facteur aggravant, qui rend plus difficile l'exercice des solidarités avec un poids toujours plus important des retraités et de nouveaux besoins à couvrir.

***A quelques semaines de son Assemblée générale, c'est un signal fort pour la MGEN, qui, dans un contexte éclairci, mais toujours difficile, doit continuer à porter et développer les valeurs de l'économie sociale et solidaire.***

*\* Rappelons que l'adhésion des personnels à une complémentaire est facultative, que le référencement permet de bénéficier des (faibles) subventions de l'employeur, mais que bien sûr, chacun reste libre de son choix.*

## **Minimum de traitement dans la Fonction publique : de nouveau en-dessous du SMIC ?**

Il semble acquis, que sans aucun coup de pouce, le SMIC augmenterait de 1,45% au 1er juillet 2009. Dans la Fonction publique, c'est à cette date qu'est programmée la première mesure salariale de l'année avec 0,5% d'augmentation du point d'indice commun aux 5 millions d'agents de la Fonction publique.

De nouveau, le minimum de traitement correspondant à l'indice 290 devrait être relevé de 2 points sauf à devenir inférieur au SMIC. Une telle mesure conduirait à effacer les deux premiers échelons de l'échelle 3 (la plus basse échelle de rémunération), le bas de cette échelle se confondant avec les débuts des deux suivantes.

Tandis que les prévisions sur le SMIC sont rendues publiques, le ministre du budget et de la Fonction publique n'apporte d'autre perspective que la négociation avec 4 organisations minoritaires d'une politique d'intéressement collectif, qui ne pourrait profiter qu'à un quart des agents, tout en invitant l'ensemble de ceux-ci à agir au détriment de l'emploi public.

***La FSU considère que l'urgence est de revaloriser l'ensemble des traitements de la Fonction publique. L'État montrerait l'exemple à tous les employeurs : l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires et des pensions est un instrument de lutte contre la crise.***

Elle exige du gouvernement de réunir sans délai les négociations annuelles qu'il s'est engagé au travers des accords sur la rénovation du dialogue social signés le 2 juin 2008, à tenir « au printemps de chaque année ».

***Les Lilas, le 4 juin 2009.***